

fondée sur la race, en donnant de fait à la minorité blanche un droit de veto sur tout programme de réforme d'un gouvernement à majorité noire. Puisque les négociations portent de plus en plus sur ces grandes questions de pouvoir, les principaux intervenants, de dire le professeur Dan O'Meara se rapprochent constamment du bord d'un gouffre très étroit, mais très profond⁵.

C'est cette image que les Canadiens doivent avoir à l'esprit en songeant aux événements qui se déroulent en Afrique du Sud. Il reste encore de nombreuses difficultés politiques à surmonter, avant que le processus du changement démocratique en Afrique du Sud ne porte fruit. Le Canada doit continuer d'user efficacement des moyens de pression positifs et négatifs à sa disposition, l'éternelle méthode de la «carotte et du bâton», pour ouvrir la voie à un dénouement heureux de cette fin de partie constitutionnelle.

Par des initiatives appropriées, le Canada peut consolider la CODESA en offrant un soutien technique et administratif aux négociations. Par contre, l'aide canadienne, à ce stade crucial, doit également être plus résolument ciblée de façon à offrir un soutien en ressources humaines aux parties qui représentent la majorité noire. Le Fonds du dialogue, administré par l'entremise de notre ambassade en Afrique du Sud, a pris des initiatives de ce genre par le passé et nous croyons qu'il faut faire davantage. Dans les mois qui viennent, il serait opportun de prendre des mesures destinées à uniformiser les règles du jeu constitutionnel en Afrique du Sud. En conséquence, **le Sous-comité recommande que le Canada offre aux parties représentant la majorité noire et les femmes à la CODESA, davantage d'aide et d'experts-conseils pour promouvoir l'avènement de la démocratie.**

Sanctions

L'utilisation du «bâton» pour inciter au changement suppose que le Canada maintiendra sa politique de sanctions à l'endroit de l'Afrique du Sud. Nous savons que certains groupes préconisent la levée de toutes les sanctions afin de favoriser la croissance économique de l'Afrique du Sud et d'éviter de nuire à l'entreprise canadienne. Les membres du Sous-comité croient cependant que le Canada et les pays qui ont la même idéologie se doivent de maintenir des pressions réelles sur le gouvernement d'Afrique du Sud afin d'accélérer le processus constitutionnel et éviter qu'il ne s'embourbe.

Nous ne pouvons qu'applaudir à la prudence et à la pondération de l'«approche de gestion programmée» des sanctions adoptées par les chefs de gouvernement du Commonwealth en octobre 1991. Cette approche établit un lien net entre la modification des sanctions et les mesures concrètes et pratiques prises pour mettre fin à l'apartheid

⁵ Procès-verbaux et témoignages, fascicule 15:39.